

## LES COMMISSAIRES

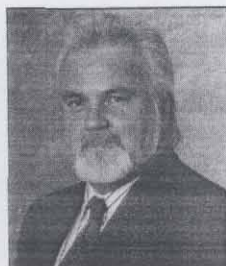
---

### LE COMMISSAIRE EN CHEF



**Harry S. LaForme** est un Anishinabe de la Première Nation mississauga de New Credit, dans le sud de l'Ontario. Avocat de profession, il s'est spécialisé dans les droits des Autochtones et possède une vaste expérience des revendications territoriales des Indiens. Commissaire des Indiens de l'Ontario de 1989 à 1991, il a présenté aux gouvernements fédéral et ontarien, ainsi qu'aux Premières Nations, un document de travail sur les revendications territoriales. Par la suite, il a été coprésident du Comité national des chefs sur les revendications.

### LES COMMISSAIRES



**Roger J. Augustine** est chef de la Première Nation micmaque d'Eel Ground (Nouveau-Brunswick) depuis 1980. En 1982, il devient membre du Conseil consultatif national sur l'abus de l'alcool et de la drogue chez les Autochtones, Conseil qu'il préside de 1984 à 1986. Il a été président de l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick à partir d'octobre 1990 jusqu'en janvier 1994.



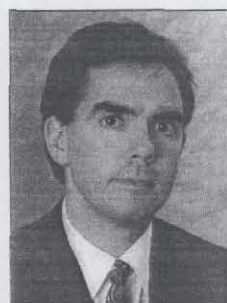
**Daniel J. Bellegarde** est un Assiniboine-Cri de la Première Nation de Little Black Bear, dans le sud de la Saskatchewan. De 1981 à 1984, il participe au plan conjoint des chefs du district de Meadow Lake en tant que planificateur socio-économique. De 1984 à 1987, M. Bellegarde a été président du Saskatchewan Indian Institute of Technologies. Il occupe depuis 1988 le poste de premier vice-chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations.



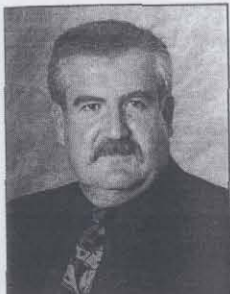
**Carole T. Corcoran** est une Dénée de la réserve de Fort Nelson dans le nord de la Colombie-Britannique. Elle a une vaste expérience des questions liées aux politiques et aux gouvernements autochtones que ce soit aux niveaux local, régional ou provincial. M<sup>e</sup> Corcoran a été commissaire au Forum des citoyens sur l'avenir du Canada (Commission Spicer), en 1990. En avril 1993, elle est élue pour deux ans en tant que commissaire de la B.C. Treaty Commission (Commission d'étude des traités de la Colombie-Britannique). M<sup>e</sup> Corcoran est membre du Barreau de la Colombie-Britannique depuis 1992.



**Carol A. Dutchshen**, avocate, est conseillère juridique de la North West Company Inc., à Winnipeg (Manitoba). Elle connaît bien les aspects juridiques de la création d'entreprises à l'intérieur des réserves indiennes, et possède une vaste expérience du droit immobilier. Membre du conseil du Barreau du Manitoba et de celui de l'Association du Barreau canadien, elle travaille activement à sensibiliser le grand public aux questions juridiques.



**P.E. James Prentice, c.r.**, avocat attaché au cabinet Rooney Prentice à Calgary, possède une vaste expérience des problèmes territoriaux des Autochtones, expérience que lui ont procurée, entre autres, ses fonctions de conseiller juridique et aussi de négociateur pour le gouvernement de l'Alberta, lors de la négociation tripartite qui devait aboutir au règlement de la revendication soumise par la bande du lac Sturgeon, en 1989.



**Charles-André Hamelin** de Baie-Saint-Paul, est décédé subitement à Montréal le 29 juillet 1993. M. Hamelin a représenté la circonscription de Charlevoix à la Chambre des communes de 1984 à 1988. Il a également été membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles, commissaire de la Commission des revendications des Indiens et conseiller en matière d'expansion de l'entreprise internationale.

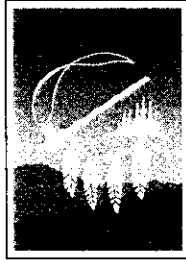
*C'est avec tristesse que nous soulignons ici la mort prématurée de notre collègue Charles Hamelin, avec qui nous n'aurons eu le plaisir de travailler qu'une courte année. Quelques jours seulement avant d'être terrassé par une crise cardiaque, il se préparait activement, à nos bureaux d'Ottawa, à des rencontres avec des journalistes. Charles était âgé de 46 ans. Sa personnalité et sa joie de vivre, sans parler de sa connaissance des questions concernant sa province natale, sont à jamais fixés dans la mémoire de tous ceux et celles qui ont eu la chance de le connaître.*

*— Les Commissaires.*

## MISE À JOUR

Le 17 mars 1994, les commissaires Dan Bellegarde et Jim Prentice ont été nommés co-présidents de la Commission des revendications des Indiens. Harry S. LaForme, nommé Commissaire en chef de la Commission en 1991, a résigné ses fonctions lorsqu'il a été désigné au poste de juge à la Cour de l'Ontario (Division générale) en février 1994. Des six commissaires nommés en juillet 1992, Carol Dutcheshen a accepté une poste à plein temps avec l'Ontario Hydro à Toronto.





*J'ai entendu les aînés raconter que lorsque l'on a négocié les traités, la fumée du calumet avait porté l'accord jusqu'au Créateur, pour rendre cet accord éternel. Un accord peut être gravé dans la pierre, la pierre peut s'effriter, mais la fumée du calumet sacré signifiait pour les peuples des Premières nations qu'il était impossible de revenir sur les traités.*

*Ernest Benedict, Aîné mohawk  
Akwasasne (Ontario) juin 1992*

La tradition de fumer le calumet visait à apporter une dimension spirituelle aux affaires humaines, à conclure un accord liant les fumeurs à une entreprise commune ou à signaler la bonne volonté à discuter d'une question. Cette tradition est toujours respectée et c'est pourquoi le calumet a été choisi comme centre du logo de la Commission des revendications des Indiens. Les volutes de fumée qui montent vers le Créateur mènent à une île couverte d'arbres qui représente le Canada, sujet des revendications. Les quatre plumes d'aigle, qui symbolisent les races de la Terre, représentent toutes les parties au processus des revendications. Des éléments d'eau, de terre et de ciel gravés en bleu et vert dénotent une période de croissance et de guérison.

Logo conçu par le graphiste Kirk Brant  
Design de l'arrière-plan par David Beyer